

Fiche à l'intention des parents d'élèves du 1^{er} degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et les enseignants, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école de votre enfant ne donne pas lieu à une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes.

Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant(e), la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève soit exposé à des apprentissages pour ne pas oublier ce qui aura été acquis précédemment, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Votre enfant est invité à rester le plus possible éloigné des autres (de ses camarades comme de ses grands-parents) : assurément, ce temps calme est à mettre à profit pour se consacrer à la lecture d'ouvrages variés.

Votre premier interlocuteur est le directeur de l'école. Les contacts seront établis par messagerie électronique ou par téléphone.

Les informations liées aux consignes du travail qui sera proposé à votre enfant vous seront données **au plus tard le mardi 17 mars** sur leur contenu, les modalités pour les récupérer et les retourner aux enseignants pour que le travail soit corrigé.

La mise en œuvre de cette continuité pédagogique sera adaptée pour prendre en compte la configuration la plus propice à la poursuite des apprentissages de votre enfant en fonction des équipements de chacun :

Situation 1 : vous disposez d'une connexion internet et l'école de votre enfant bénéficie d'un espace numérique de travail (ENT), d'un site d'école ou d'un blog

Situation 2 : vous disposez d'une connexion internet et l'école de votre enfant ne dispose pas d'un espace numérique de travail (ENT), d'un site d'école ou d'un blog

Situation 3 : vous ne disposez pas d'une connexion internet ou vous préférez les ressources en édition format papier